



Système de Certification
Compétence et Conformité



Pour renforcer la sécurité, certifier les compétences

Au-delà des systèmes de management de la sécurité, des réglementations et procédures opératoires, l'homme reste l'auteur et le garant de la sécurité.

En conséquence, pour des activités potentiellement dangereuses, le professionnalisme des salariés impliqués dans la préparation, l'encadrement ou la réalisation est essentiel.

La certification des compétences individuelles est une garantie, pour les responsables chargés de la mise en œuvre d'activités dangereuses, que les intervenants disposent de ce professionnalisme pour maîtriser la sécurité.



Système de Certification Compétence Conformité

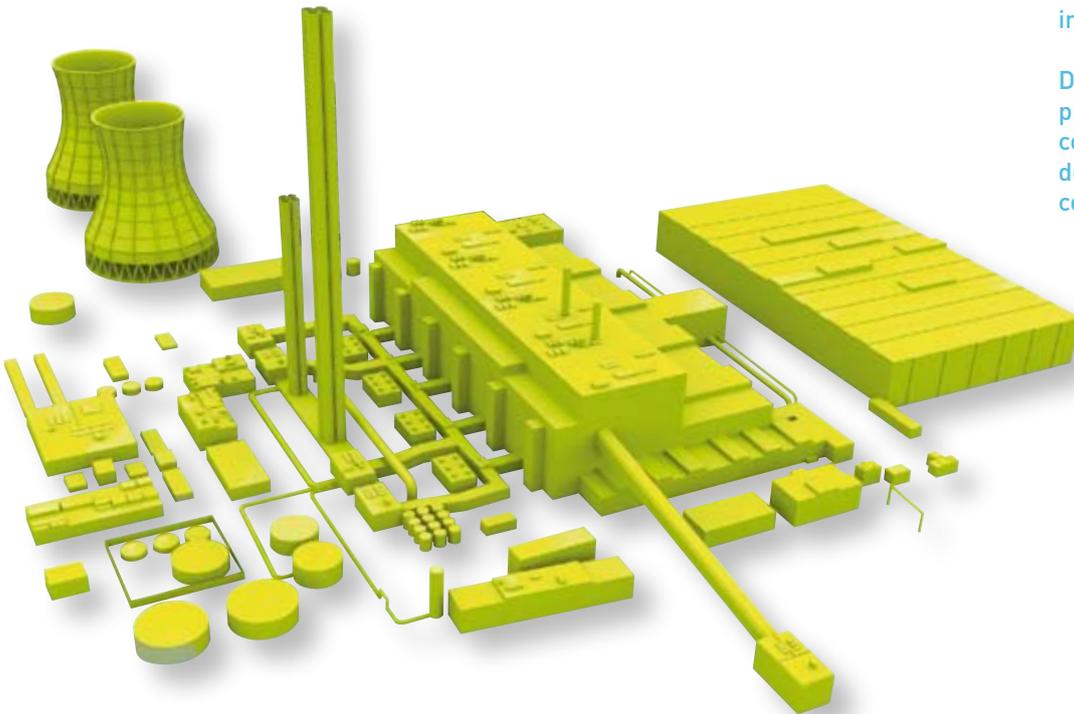


Pour tout industriel, collectivité ou prestataire de services, la sécurité des personnes et des installations est une priorité absolue.

Pour autant, les règles établies en matière de procédures et de certification n'ont pas complètement cerné la notion de responsabilité et de compétences individuelles.

Dans cet objectif, l'association S3C propose la certification à la fois de la conformité du matériel et de l'outillage, des modes opératoires et de la compétence de leurs utilisateurs.

- La certification est basée sur une évaluation indépendante et impartiale.
- La compétence d'un individu est le résultat de son expérience vécue, associée à des formations internes ou par des organismes spécialisés.
- La conformité signifie le respect d'exigences définies ou mentionnées dans les manuels techniques du S3C relatives aux connaissances théoriques et opérationnelles des personnels, les bonnes pratiques opératoires ou le matériel et l'outillage.



Une démarche **innovante**
pour la **sécurité** dans l'assainissement
et la maintenance industrielle

S3C, POUR QUELS MÉTIERS ?

La démarche de certification individuelle initiée par S3C, concerne prioritairement trois métiers ou spécialités exercés en milieux industriels ou publics :

- Les travaux à l'eau haute pression.
- Les travaux de pompage.
- Les travaux en milieux confinés (bacs, réacteurs, silos, égouts et installations d'assainissement...).

S3C, POUR QUELS CLIENTS ?

- Les entreprises prestataires de services (membres ou non de la FNSA).
- Les entreprises utilisatrices industrielles et les collectivités.
- Les fabricants et fournisseurs de matériels et d'équipements.
- Les sociétés d'intérim.

DES EXEMPLES D'ACTIVITES

- Nettoyage, détartrage d'échangeurs, d'appareils industriels, de fosses, de façades.
- Découpage par jet haute pression, hydro-démolition...
- Curage d'égouts, de fosses, de bassins et d'ouvrages d'assainissement.
- Pompage de déchets liquides.
- Travaux divers en capacité, espaces confinés.

COMMENT ADHÉRER AU S3C ?

- L'adhésion au S3C est ouverte à toute entreprise (utilisatrice ou intervenante) moyennant une cotisation dont le montant est fixé chaque année par le conseil d'administration.
- Chaque passage d'examen, à la charge de l'entreprise d'appartenance du candidat, fait l'objet d'une facturation forfaitaire dont le montant est fixé chaque année par le conseil d'administration.

S3C, LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION EN PRATIQUE

En partenariat avec le SIR (Stichting Industriële Reiniging), le « système commun » MASE - UIC et l'adhésion de toutes les parties prenantes (prestataires de services, entreprises utilisatrices, fabricants et fournisseurs de matériels et d'équipements, société d'intérim,...).

Le S3C

- Définit les référentiels techniques des métiers ou activités concernés.
- Définit les règles et modalités d'examen.
- Met en œuvre les sessions d'examen.
- Désigne les examinateurs et contrôleurs en s'assurant de leur indépendance.

Les candidats

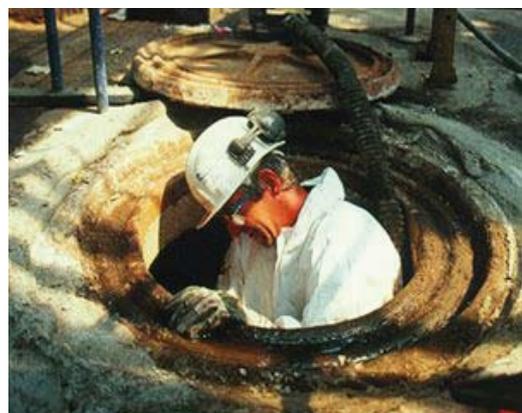
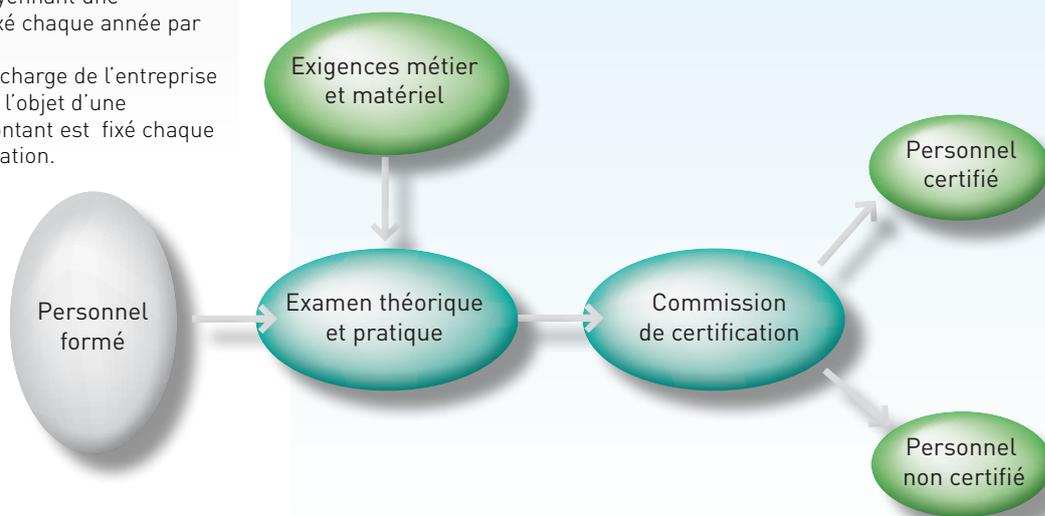
Présentés par leur entreprise (utilisatrice ou intervenante), seront évalués sur leurs connaissances théoriques et pratiques selon quatre niveaux de certification propres à chaque métier :

- Opérateur.
- Chef de bord.
- Technicien expert.
- Coordinateur exploitant.

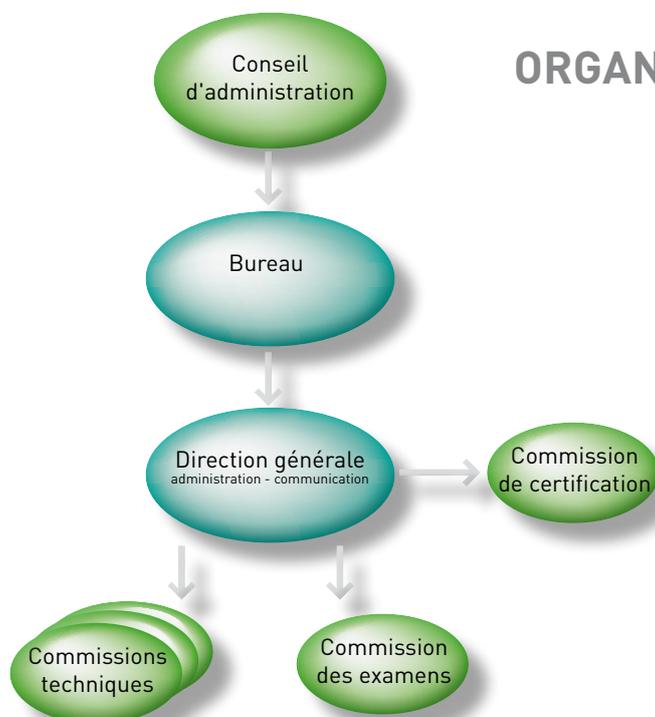
Les trois premières certifications sont destinées aux employés des entreprises intervenantes, la dernière aux employés des Entreprises Utilisatrices.

La commission de certification

- Valide l'attribution des certifications individuelles.
- Procède aux enregistrements et notifications correspondantes (liste, diplômes,...) et en assure le suivi.



ORGANISATION GÉNÉRALE



Créé sous l'impulsion et la ferme volonté de ses membres fondateurs, le S3C est constitué en association loi de 1901. Déclaration en Préfecture de Police sous le numéro 188690 en date du 29 octobre 2008.

Le Conseil d'Administration est composé, au plus, de 17 membres :

- 6 représentants des entreprises intervenantes, (4 représentants pour la FNSA, 2 professionnels non adhérents)
- 1 représentant du SYFFA,
- 6 représentants des entreprises utilisatrices,
- 1 représentant du « Système Commun » MASE-UIC,
- 1 représentant du SIR,
- 2 représentants des organismes associés ou partenaires.

Le bureau assure l'administration et est composé de :

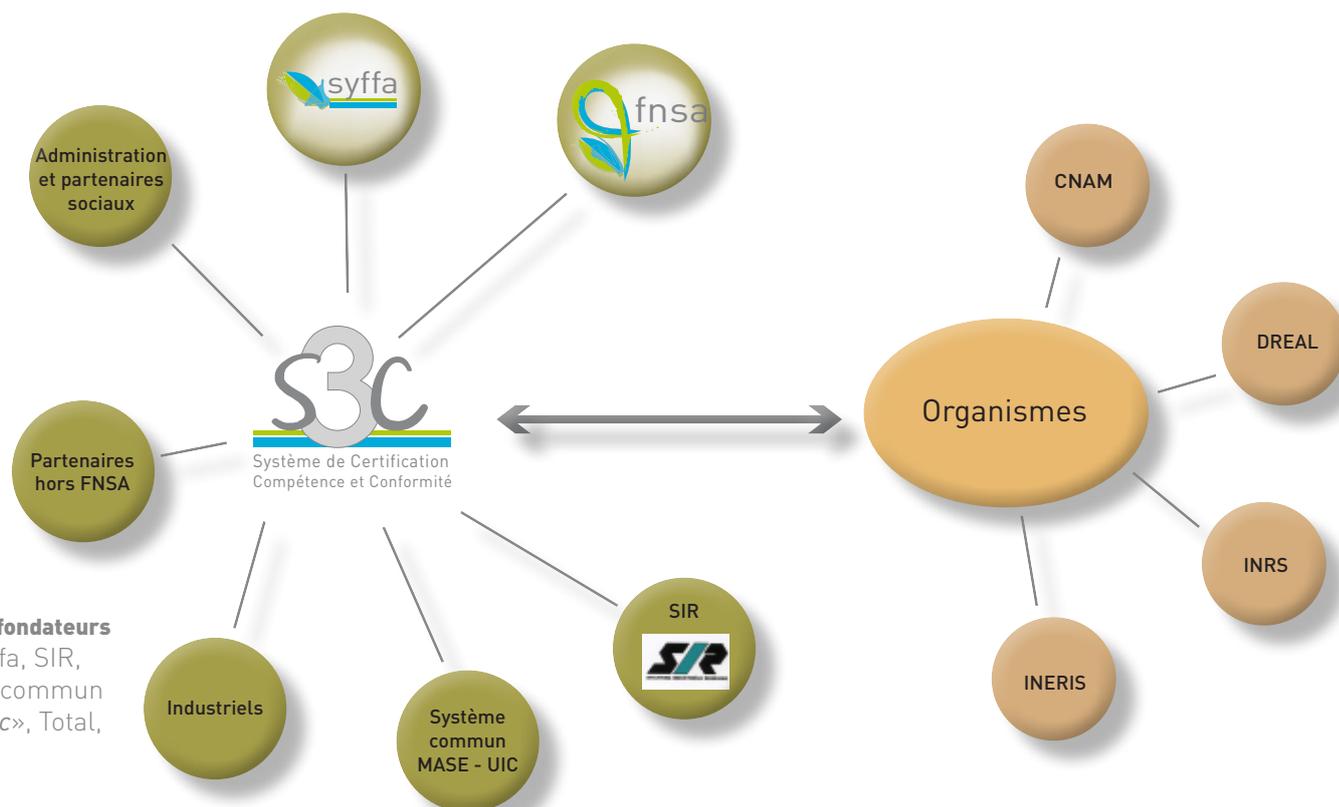
- Un Président.
- Deux Vice-présidents.
- Un Trésorier.
- Un Secrétaire.

La Direction des services assure le fonctionnement de l'association.

La comptabilité de l'association est contrôlée et validée par le commissaire aux comptes.

Volontairement pluraliste, le S3C se doit d'être indépendant et objectif pour l'attribution des certifications de compétences. Son fonctionnement est réalisé dans le cadre d'un système de management de la qualité, et a pour ambition à terme une certification suivant la norme ISO/CEI 17024.

PARTENAIRES



Membres fondateurs
Fnsa, Syffa, SIR,
Système commun
«Mase-uic», Total,
Exxon.

91, avenue de la République
75540 PARIS Cedex 11

Tél. : 09 52 95 90 94

www.s3c-ami.org

Courriel : contact@s3c-ami.org

